

**HONORAIRES 2020
APPLICABLES AUX VENTES**

Prix de vente des biens	Honoraires
Immeubles	6% TTC du prix
Terrains	7% TTC du prix
Locaux commerciaux	8% TTC du prix

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2020
APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIERES**

Honoraires à la charge du propriétaire :

- 20% TTC du prix

HABILITATION ET GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 9201 2016 000 014 363 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garanties Financières de 500.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et de 150.000 euros au titre de la gestion immobilière, souscrites auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.

